

Comité canadien de description archivistique

ÉNONCÉ DE MISSION ET MANDAT

1 - MANDAT

Le Comité canadien de description archivistique est responsable de l'élaboration, du suivi, de la révision et de la promotion des normes de description archivistique* afin de faciliter l'accès aux fonds et collections d'archives au Canada, et de représenter les intérêts des Canadiens dans l'élaboration de normes de description internationales.

* Les normes de description comprennent les normes sur le contenu, la structure et la valeur des données, ainsi que les lignes directrices.

2 - RESPONSABILITÉS

2.1 - À titre de comité d'experts, voir à la mise à jour, à l'analyse, à l'interprétation et à la révision des *Règles pour la description des documents d'archives* et amener la communauté archivistique à participer au processus de révision en l'informant des travaux du comité et en la consultant de façon régulière.

2.2 - Assurer, au besoin, l'élaboration d'autres normes de description.

2.3 - Conseiller la communauté archivistique et répondre aux demandes d'information et aux commentaires concernant les normes de description archivistique.

2.4 - Représenter les intérêts de la communauté archivistique canadienne dans l'élaboration et la révision de normes de description nationales et internationales.

2.5 - Collaborer avec d'autres regroupements et organisations à accroître l'accès aux fonds et collections d'archives du Canada grâce à l'application de normes de description et au réseautage.

3 - RÉUNIONS

3.1 - Les réunions se tiendront sur convocation du président.

4 - RÉVISION DU MANDAT ET DES RESPONSABILITÉS

4.1 - Le mandat et les responsabilités seront révisés tous les trois ans.